

ANNEXE UNIREGISTRY - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Cette annexe ne concerne que l'enregistrement et l'administration de nom de domaine ayant une extension gérée par UniRegistry.

PREAMBULE

La liste de toutes les Extensions gérée par UniRegistry est disponible à l'adresse:
<http://uniregistry.com/categories>

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans ces Extensions supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-UNIREGISTRY.

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE 1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

NETIM est accrédité par l'ICANN, l'Autorité de Tutelle, sous le numéro IANA-ID 1519

NETIM est un Registrar accrédité par UNIREGISTRY, le Registre, pour toutes les Extensions gérées par ce dernier.

ARTICLE 2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

Tous les Registrar et les Revendeurs des Extensions fournies par le Registre se sont engagés à respecter les termes et conditions d'enregistrement de ces Extensions accessibles aux liens suivants:
<http://uniregistry.com/policies>

Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que **ces termes et conditions** intégrées par renvoi à ces conditions particulières.

Le Client s'engage de plus à faire accepter ces règlements à ces propres Clients.

NETIM ne contrôle et ne vérifie pas préalablement qu'un Nom de Domaine soumis à des conditions particulières est bien utilisé en conformité avec ces dernières. Le fait que le Client puisse enregistrer le Nom de Domaine auprès des services de NETIM ne présuppose pas qu'il a bien respecté ces conditions et la responsabilité de NETIM ne pourra pas être engagée de ce fait.

ARTICLE 3 : REGLES DE TRANSFERT DE REGISTRAR

Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM une demande de transfert pour un Nom de Domaine de ces Extensions depuis un autre registrar vers NETIM, selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles « [Inter-Registrar Transfer Policy](#) » de l'ICANN.

La réalisation effective du transfert est notamment soumise aux restrictions suivantes:

- i) aucun transfert ne peut intervenir dans les soixante (60) jours qui suivent la création initiale du Nom de Domaine chez le précédent Registrar
- ii) aucun transfert ne peut intervenir dans les quarante cinq (45) jours qui suivent le dernier renouvellement du Nom de Domaine chez le précédent Registrar
- iii) le statut du Nom de Domaine peut être de nature à interdire le transfert (par exemple statut « Client Transfer Prohibited »).
- iv) le Client doit fournir un code d'autorisation (aussi dénommé « Auth-ID») fourni par le précédent Registrar; Si ce code n'est pas correct, le transfert échouera.
- v) Selon la politique de transfert de l'ICANN, le titulaire actuel ou le contact administratif recevrons, par email, le formulaire standardisé d'accord de transfert. S'ils refusent ou n'autorisent pas expressément le transfert sollicité selon ces modalités, le transfert échouera.
- vi) le précédent Registrar est susceptible de s'opposer au transfert du Nom de Domaine chez NETIM, selon des motifs qu'il devra exposer

Lorsque le transfert est réalisé, la date d'expiration du Nom de Domaine est prolongée d'une année à partir de la date actuelle d'expiration.

ARTICLE 4 : REGLES D'EXPIRATION / DE RENOUVELLEMENT / DE RESTAURATION

A la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, ce dernier sera gelé et désactivé durant une période de trente (30) jours calendaires durant laquelle tous les services associés de NETIM ne seront non disponibles. Le Nom de Domaine sera dit dans le statut « EXPIRED - HOLD »

Tout Nom de domaine dans le statut « EXPIRED » peut être renouvelé dans les mêmes conditions qu'un simple renouvellement. Dès réception de l'intégralité du paiement entre les mains de NETIM, le Nom de domaine et les services associés seront réactivés pour la nouvelle durée choisie à compter de la précédente date d'expiration. La réactivation pourra néanmoins prendre plusieurs jours à se propager sur Internet.

A la fin de la période de gel, si le Client n'a pas renouvelé le Nom de Domaine sera dernier sera détruit par NETIM.

Si un Nom de Domaine a été détruit depuis moins de trente (30) jours calendaires, il est possible de le restaurer sous les conditions et modalités suivantes, et selon les précisions apportées NETIM lors de l'accomplissement de ces démarches :

- i) la restauration n'est techniquement possible que pendant cette période dite de rachat (statut: « Redemption Grace Period ») qui est la période de trente (30) jours qui sépare la destruction du Nom de Domaine par NETIM de sa destruction par le Registre
- ii) le paiement de la restauration devra être réalisé deux (2) jours avant la destruction du Nom de Domaine par le Registre, afin de permettre à NETIM d'effectuer l'opération dans les délais. A défaut, le Nom de Domaine ne pourra pas être restauré et la responsabilité de NETIM ne pourra être engagée de ce fait.
- iii) la restauration rétablit les paramètres précédents du domaine (informations personnelles et techniques) et prolonge d'une (1) année la durée d'enregistrement du Nom de Domaine à compter de la précédente date d'expiration

ARTICLE 5 : DONNEES PERSONELLES

En application du contrat de l'ICANN, toutes les informations personnelles et techniques associées à l'enregistrement d'un nom de domaine sont enregistrées et mises à la disposition de l'ICANN et Iron Mountain (notre "Registrar Data Escrow Agent") au cours de toute la durée d'enregistrement du Nom de Domaine, ainsi que les trois années suivantes. Le client accepte que l'ICANN et le Registre puissent accéder à ses données personnelles et les afficher dans une base de données whois publique.

ARTICLE 6 : GESTION DES LITIGES

Le registre a adopté la procédure « Uniform Domain Name Dispute Resolution » établie par l'ICANN et encourage les tiers à résoudre leurs litiges avec les titulaires de Noms de domaine selon cette procédure:

<http://www.icann.org/en/help/dndr/udrp/policy>

La procédure « Uniform Rapid Suspension System » s'applique aussi:

<http://newgtlds.icann.org/fr/applicants/urs>

En application de ces règles, le Client accepte notamment que NETIM intervienne sur l'enregistrement de ce Nom de Domaine dans le cadre d'un litige relatif audit Nom de Domaine et plus particulièrement en application d'une décision de justice, ou d'une sentence d'une instance arbitrale ou d'une décision d'une commission administrative accréditée par l'ICANN.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engager à respecter les règles UDRP intégrées par renvoi à ces conditions particulières.

ARTICLE 7 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

Les règles édictées par les Autorités de tutelle et des Registres sont susceptibles d'évoluer. Ces modifications, liées au système de nommage propre à ces Extensions sont imposées par l'ICANN et les Registres en charge de ces différentes Extensions et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM.

FIN de l'ANNEXE UNIREGISTRY